

14 juil 2017 -16:02

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2017

## Répartition d'une partie des recettes fédérales en matière de sécurité routière

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la répartition d'une partie des recettes fédérales en matière de sécurité routière.

Le projet d'arrêté royal vise au remplacement des deux arrêtés royaux suivants :

- l'arrêté royal du 19 décembre 2005 relatif à l'établissement et au financement de plans d'action en matière de sécurité routière
- l'arrêté royal du 30 décembre 2014 exécutant l'article 7, §1er, alinéas 2 et 3 de la loi du 6 décembre 2005 relative à l'établissement et au financement de plans d'action en matière de sécurité routière et portant attribution du solde 2009

Ce remplacement fait suite aux modifications apportées à la loi du 6 décembre 2005, par la loi programme du 25 décembre 2016. Par conséquent, il s'agit principalement d'adaptations nécessaires et techniques.

Dans un souci de clarté et afin de se conformer à l'avis de l'inspecteur général des Finances accrédité auprès de la police fédérale, le nouveau projet d'arrêté royal comprend les dispositions des deux arrêtés royaux, adaptées conformément au nouveau texte de la loi du 6 décembre 2005. Il abroge par ailleurs ces deux arrêtés royaux.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 00

<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot

Porte-parole

+32 471 44 92 49

[melisa.blot@bellot.fed.be](mailto:melisa.blot@bellot.fed.be)

Jasper Pillen

Porte-parole

+32 472 78 89 17

[jasper.pillen@bellot.fed.be](mailto:jasper.pillen@bellot.fed.be)